

Les services d'archives des institutions et organes de l'union européenne

COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL EUROPEEN

1. Dénomination exacte de l'institution et du service des archives

Comité économique et social européen
Service "courrier/archives"

2. Coordonnées

Rue Belliard 99
B-1040 Bruxelles
Tél.: (32-2)546 90 11 ou (32-2)546 94 56 (ligne directe)
Fax: (32-2)513 48 93
e-mail: jean-marc.libert@esc.eu.int

3. Esquisse de l'historique du service des archives

Le Comité économique et social européen (CESE) est un organe consultatif de la Commission européenne, du Conseil et du Parlement européen de l'Union européenne disposant d'un secrétariat indépendant. Depuis sa création en 1958, le CESE a été doté d'un service des archives.

Le service "courrier/archives" constitue un service administratif à l'intérieur de la direction des affaires générales et fait partie de l'unité Greffe/protocole.

Les secteurs des archives et du courrier sont répartis actuellement en quatre sections :

- section "courrier";
- section "archives courantes";
- section "archives statiques ou intermédiaires";
- section "archives historiques".

4. Conditions pratiques d'accès au service des archives

Le secrétariat du CESE pratique une politique très libérale en ce qui concerne l'accès à ses archives. Néanmoins, toute personne désirant consulter les archives du CESE doit introduire une demande écrite auprès du secrétaire général.

Heures d'ouverture: du lundi au jeudi, de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 17 heures et le vendredi, de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 15 heures.

Les archives sont habituellement fermées le 9 mai (anniversaire de la déclaration de Robert Schuman) et entre les fêtes de Noël et du nouvel an. D'autres jours fériés sont déterminés chaque année en commun par toutes les institutions.

5. Facilités offertes au chercheur sur le plan matériel

Une salle de consultation est disponible. Le chercheur dispose, pour son information, des instruments de recherche relatifs aux archives, d'un lecteur d'un reproducteur de microfiches ainsi que d'une photocopieuse. De plus, il a la possibilité de consulter des catalogues et des fichiers spécifiques. Il peut aussi avoir accès, par l'intermédiaire du personnel, aux recherches sur du matériel automatisé.

6. Facilités offertes au chercheur en matière de reproduction de documents

Possibilité d'effectuer des photocopies et de tirer des copies des microfiches gratuitement.

7. Réglementation en vigueur quant à l'accès aux documents

Voir point 4.

Toutefois, la consultation des dossiers et des documents est faite uniquement sur place.

8. Brève description des principaux fonds et collections

Les archives du CESE disposent, à ce stade de plus ou moins 1000 mètres linéaires. Ces archives peuvent être distinguées par les fonds suivants :

- celui comprenant tous les avis du CESE;
- celui comprenant toutes les réunions et sessions plénières du CESE;
- celui comprenant les règles d'organisation, de fonctionnement et de gestion du CESE.

9. Inventaires disponibles et informatisation

Il existe pour chaque fonds d'archives des instruments de recherche, tels que les listes de base indiquant le numéro courant, des indices, la classification décimale universelle (CDU), le sujet, et tels que des répertoires, des inventaires et des fichiers.

Aucun de ces instruments de recherche n'est publié; ils sont uniquement destinés à l'usage interne.

10. Ouvrages de référence et articles

Deux documents sont publiés par le service "courrier/archives", à savoir:

- un tableau annuel de tous les avis émis par le CESE au cours de l'année civile;
- un guide des archives historiques pour les documents de plus de 30 ans qui ont été microfilmés.